

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



Projet Sectoriel Eau et Assainissement en Mauritanie (PSEA)

TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement d'un Expert en Environnement, santé et sécurité

Juillet 2025

1. Contexte :

Le Gouvernement Mauritanien à travers le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a sollicité et obtenu un financement auprès de la Banque mondiale pour la mise en œuvre sur la période 2020-2026 d'un Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA), dans les Wilayas du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba et des deux Hodhs.

Le PSEA a pour objectif global « *d'accroître l'accès à des services améliorés d'eau et d'assainissement dans certaines zones rurales et petites villes et de renforcer la performance des institutions du secteur* ».

Cet objectif sera atteint grâce à (i) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de 345 localités rurales et semi-urbaines des Wilayas ciblées, (ii) la mise à niveau des réseaux d'eau potable de Kiffa, du camp des réfugiés de M'Bera et de sept centres secondaires, exploités par la SNDE, et (iii) l'amélioration de la connaissance et du suivi des ressources en eau ainsi que l'appui à la gouvernance et au renforcement des capacités des institutions en charge du secteur de l'eau en Mauritanie.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PSEA, le Gouvernement mauritanien envisage d'utiliser une partie de ces fonds pour recruter un Spécialiste en Environnement, santé et sécurité pour l'Unité de Coordination du Projet (UCP) qui viendra en appui à l'UCP pendant toute la durée de la mise en œuvre des activités.

2. Mandat, Position et Responsabilité du Spécialiste Environnement

2.1 Cadre de Référence

Dans l'accomplissement de sa mission, le Spécialiste en environnement doit considérer et se référer aux documents suivants :

- Le Cadre Environnemental et Sociale de la Banque mondiale applicable au projet ;
- Les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS) générales et spécifiques du Groupe de la Banque mondiale ;
- Les conventions internationales en matière environnementale et sociale ratifiées par la Mauritanie ;
- Le cadre politique et légal national concernés par la Gestion Environnementale et Sociale (GES) ;



- Le plan d'engagement environnemental et social (PEES) ;
- Les instruments d'évaluation et de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux préparés dans le cadre du projet : le CGES, le CPR, le PMPP, le PEES, le MGP, le PGMO et le manuel de procédure du projet ;
- Les documents de bonnes pratiques nationales et internationales sur les normes et les mesures de réduction des impacts et des risques internationales et tout autre document pertinent.

Le Spécialiste Environnement et le spécialiste Social et Genre, sont appelés à travailler conjointement pour la planification, la coordination des activités et le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet PSEA conformément aux conditions de l'Accord de financement.

2.2 Missions

Placé sous l'autorité du Coordinateur du Projet et en coordination avec le Spécialiste Sauvegarde sociale/Genre et les différents Services impliqués/responsables dans l'exécution, l'Expert en Environnement, santé et sécurité doit veiller à la prise en compte des aspects environnementaux sanitaires et sécuritaires dans les travaux et dans les TDR des Bureaux de suivi des travaux, et assurer le suivi des indicateurs environnementaux et sociaux. Il lui rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité.

Dans l'exercice de ses fonctions, il doit, en particulier, faire face aux missions suivantes :

1. S'assurer de la mise en œuvre des activités du projet en conformité avec le PEES ;
2. Assurer la diffusion des instruments de sauvegarde environnementale et sociale notamment le CGES auprès des intervenants dans la mise en œuvre du projet (agences d'exécution, entreprises, missions de contrôle, communes, populations etc.) et contribuer à l'appropriation par les parties prenantes ;
3. Conduire le processus de screening environnemental et social pour les différentes activités du projet ;
4. Participer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuels en planifiant les actions environnementales ;
5. Former les acteurs clés (agences d'exécution, communautés villageoises, etc.) sur les mesures de suivi et de surveillance environnementale et sociale

- et la mise en œuvre des dispositions sécuritaires et sanitaires du CGES et des PEES ;
6. Élaborer les termes de référence (TDR) en vue de la conduite d'évaluations environnementales et sociales pour les activités nécessitant une EIES ou une NIES et appuyer le recrutement des consultants et bureaux d'études qualifiés pour mener lesdites études ;
 7. Elaborer et/ou contrôler la qualité des documents relatifs aux activités environnementales du Projet (fiches environnementales et sociales des projets, EIES, NIES, modules de formation, TDR activités, Rapports de consultants...) et participe à la validation des études et à l'organisation de consultations publiques ;
 8. Analyser les données de la surveillance et du suivi environnemental et proposer si nécessaire des mesures d'amélioration de la gestion environnementale des activités ;
 9. Coordonner et superviser, en collaboration avec le spécialiste Social/Genre, l'évaluation des besoins en renforcement des capacités des agences d'exécution et des communautés bénéficiaires du projet sur les questions environnementales et sociales ; participer à l'animation et à la modération des sessions/atelier de formation ;
 10. Appuyer les unités techniques ou agences d'exécution à intégrer les clauses environnementales et sociales requises dans les DAO des travaux et dans les TDR des bureaux de suivi des travaux ;
 11. S'assurer de l'élaboration et de la mise en œuvre du PGES-Chantier par les entreprises en charge des travaux et de son approbation par la Mission de contrôle ;
 12. S'assurer que chaque acteur de la chaîne de mise en œuvre des aspects environnementaux, sanitaires et sécuritaires remplit convenablement ses missions conformément aux arrangements institutionnels contenus dans le CGES.
 13. Participer aux revues environnementales et sociales trimestrielles ;
 14. Superviser et suivre les activités environnementales des équipes d'Assistances techniques et autres intervenants dans le cadre du Projet ;
 15. Informer, sensibiliser et aider les structures bénéficiaires du Projet à mieux prendre en compte les questions environnementales dans les activités du Projet, notamment, les Communes

16. Elaborer, avec le spécialiste sociale, les rapports trimestriels du projet sur la performance environnementale, sociale, hygiène et sécurité, et toute note entrant dans le cadre de sa mission ;
17. Participer à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects environnementaux, sanitaires et sécuritaires) des rapports des missions d'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale,
18. Participer avec les autres experts de l'UCP à l'élaboration et la finalisation des rapports périodiques des Activités du Projet ;
19. Etablir et maintenir la concertation avec la Direction de l'Évaluation et du Contrôle Environnementale (DECE) et de toutes les autres structures impliquées dans la mise en œuvre des mesures environnementales, sanitaires et sécuritaires du projet
20. Exécuter toute autre tâche relative à ses fonctions que le Coordonnateur du Projet aura à lui confier.

3. Qualifications requises et profil du Spécialiste Environnement :

Pour accomplir la présente mission, le (la) candidat(e) doit :

- ✓ Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC + 5), en science de la nature (Écologie, Biologie, Botanique, etc.), en environnement, géographie, Foresterie, génie sanitaire et Environnement ou autre domaine pertinent de la gestion de l'environnement ;
- ✓ Justifier d'une expérience minimum de 05 ans dans la conduite d'évaluation environnementale et sociale (préparation d'études d'impact environnemental) ou dans la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale de projets d'infrastructures ou contrôle qualité environnement-hygiène et sécurité ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et de ses dix (10) normes environnementales et sociales ;
- ✓ Avoir conduit au moins deux (02) missions spécifiques d'évaluation environnementales et sociales (CGES, CPR, EIES, EESS, Audit environnemental, Audit d'Hygiène-Santé-Sécurité, etc.) de projets d'infrastructures ;
- ✓ Justifier de formations complémentaires en matière d'évaluation environnementale et de gestion sociales seraient un atout.

- ✓ Avoir le sens d'initiative et la capacité de travailler avec un minimum de supervision ;
- ✓ Avoir une bonne expression écrite et orale en français et en arabe ;
- ✓ Avoir une grande capacité de travail en équipe pluridisciplinaire, de rédaction de rapports et une bonne maîtrise du Français.

4. Obligation de l'administration (UCP- PSEA)

L'administration remettra au Spécialiste environnement, santé et sécurité l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à la disposition dudit spécialiste, les équipements et logiciels nécessaires pour accomplir sa mission.

5. Modalités de sélection :

Un consultant individuel sera sélectionné en accord avec les procédures de Sélection des Consultants individuels définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de juillet 2016, revue en Novembre 2017 et Août 2018.

6. Conditions d'emploi :

Institution : Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA) ;

Lieu d'affectation : Nouakchott avec des déplacements fréquents dans les wilayas concernées par le projet ;

Durée du contrat : Six (6) mois renouvelable, après évaluation des performances et dans la limite de la durée du projet.

NB : Ce processus de recrutement est soumis aux conditions d'âge pour occuper un poste à caractère permanent en Mauritanie.